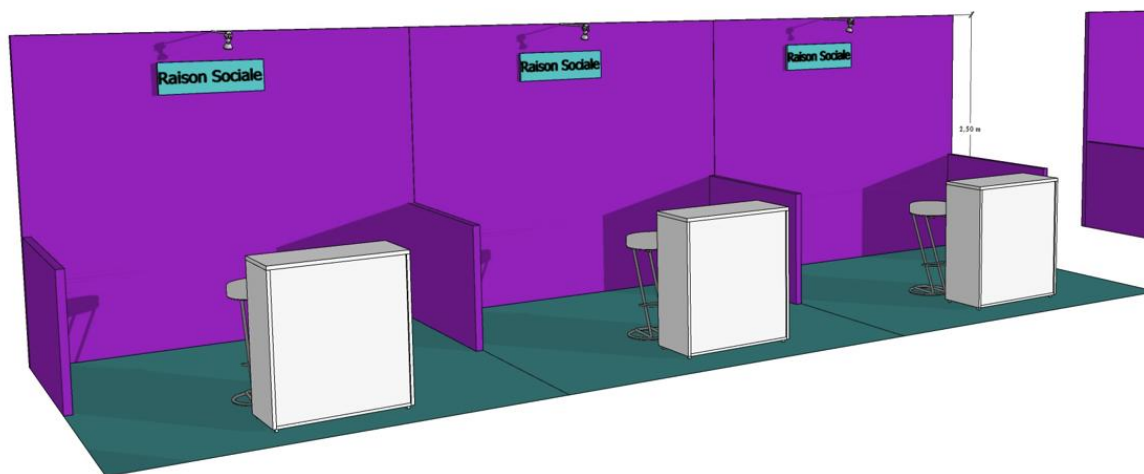


INSCRIPTION EXPOSANT

Pavillon Cosmed



1 – Coordonnées

Société
 Adresse
 CP Ville
 Pays
 Tel (+) Fax (+)

2 – Contact salon

Nom
 Prénom
 Fonction
 Ligne directe :
 E-mail :

3 – Exposition

☐ 2.130 € HT (2.556 € TTC)

Stand de 6 m² sur l'espace Cosmed. Inclus : Moquette, Cloisons, Electricité, 1 prise électrique, 1 comptoir et 2 tabourets, 1 Signalétique sur totem.

INSCRIPTION EXPOSANT

Pavillon Cosmed

4 – Paiement

Un acompte de 40% à la signature du bulletin d'inscription

Le solde de 60% avant 09/04/2026.

- ☐ Par chèque : à l'ordre de COSMED SERVICES
- ☐ Par virement : FR76 1009 6180 6200 0516 3860 239 (IBAN) – BIC : CMCIFRPP

5- Conditions de report et d'annulation

1/ Report et annulation par l'Organisateur du Salon (GL Events)

Dans l'hypothèse où pour toute raison quelle qu'elle soit, y compris en cas de force majeure, l'Organisateur du salon CFIC (GL Events) est amené à reporter ou annuler la Manifestation, les dispositions suivantes s'appliqueront :

a/ Si la Manifestation est reportée, la date de report étant au plus tard dans les 12 mois de la date initiale :

Le Contrat est automatiquement décalé à la nouvelle date. Le montant du Contrat reste dû dans son intégralité, chaque Partie conservant à sa charge ses propres coûts liés au changement de date.

Dans l'hypothèse où l'Exposant n'accepte pas le report de sa participation (quelle que soit la raison de ce refus, y compris en cas de force majeure), les sommes déjà réglées seront conservées par Cosmed.

b/ Si la Manifestation est annulée, les sommes déjà réglées par l'Exposant lui seront intégralement remboursées, sous réserve d'une débite de 25 % destinée à couvrir une partie des frais engagés par Cosmed.

2/ Annulation par l'Exposant

En cas d'annulation totale de la commande de Prestations de services prévue au Contrat du fait de l'Exposant, pour quelque raison que ce soit (y compris en cas de force majeure), ce dernier est tenu au versement à Cosmed d'une indemnité calculée de la façon suivante :

a/ annulation entre la date d'inscription et le 9 mars 2026 : 50 % du montant total du Contrat ;

b/ annulation entre le 9 mars et le 23 avril 2026 inclus : 75 % du montant total du Contrat ;

c/ annulation après le 24 avril 2026 inclus : 100% du montant total du Contrat.

Dans tous les cas, la demande d'annulation devra être notifiée par l'Exposant à Cosmed par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

6 – Conditions générales de vente

- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur le site www.cosmed.fr et déclare les accepter.
- ☐ J'accepte les conditions d'annulation et de report spécifiques au salon ci-dessus.

Les informations recueillies via le bulletin font l'objet d'un traitement par Cosmed dont les modalités sont définies par la politique de confidentialité disponible sur le site www.cosmed.fr.

Cachet, date, signature